



N° AT 25– 68

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant autorisation de travaux
N7
Av de Paris et Impasse des Montais
Commune de POUQUES-LES-EAUX,**

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société REHA Assainissement en date du 18 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au droit des travaux,

A R R E T E

Article 1er : L'entreprise REHA Assainissement est autorisée à réaliser la réhabilitation des réseaux d'eau, de l'angle de l'avenue Conti à l'avenue de Paris aux numéros 1817 (côté impair) et n° 1800 (côté pair) **du 29/09 au 03/10/ 2025 et du 27/10 au 31/10/2025.**

Article 2 : La circulation sera réduite selon les besoins de l'entreprise, du 29/09 au 03/10/ 2025 et du 27/10 au 31/10/2025.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux à l'aide de panneaux de signalisation B15 et C18.

Article 4 : L'entreprise REHA Assainissement, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelques natures que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise REHA Assainissement, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUQUES LES EAUX, le 18 septembre 2025.

Le 1^{er} Adjoint,
Gilles Bertrand



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil

58320 POUQUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr